

DEPARTEMENT DE LA MARNE
ARRONDISSEMENT DE
CHALONS-EN-CHAMPAGNE
CANTON DE MOURMELON-VESLE
ET MONTS DE CHAMPAGNE

Commune de VADENAY

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2024

Présents : Mmes MM. Bertrand DUBOIS, Didier POUGEON, François PIERRE, Nicolas PETITJEAN, Éric NONNON, Ludovic LUCOT, Karine ROLLAND, Annie VÉRON (8)

Absents excusés : Jessica FURELAUD (pouvoir à Nicolas PETITJEAN), Ludovic GIANCOLA, Aurélie JACQUINET (3)

Secrétaire de séance : Nicolas PETITJEAN

Convocation en date du 16 janvier 2024

1/ Repas des Aînés

(Délibération 2024-01)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le traditionnel Repas des Aînés est fixé au samedi 17 février 2024. Il est offert gracieusement aux vadenots âgés de 65 ans révolus.

Ceux-ci ont la possibilité d'y inviter des proches moyennant une participation. L'assemblée est invitée à se prononcer sur le montant de celle-ci.

Le Conseil Municipal, sur proposition du maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, décide de fixer à 30,00 € le tarif du repas accompagnateur perçu lors du Repas des Aînés du 17 février 2024.

Vote : approuvé à l'unanimité

2/ Contrat d'entretien ses espaces verts avec l'ESAT de l'Isle aux Bois

Le conseil municipal donne son accord pour que le contrat d'entretien des espaces verts de la commune soit reconduit avec l'ESAT de l'Isle aux Bois, à raison de 9 à 10 passages dans la saison, selon besoin. Le maire signera le contrat 2024 dans le cadre de sa délégation.

3/ Rachat du tracteur et du véhicule de service par la commune de Saint Hilaire au Temple

En vue de la fusion des communes de Dampierre au Temple et de Saint Hilaire au Temple, il a été décidé de partager le matériel détenu en commun avec Saint Hilaire.

Le conseil municipal donne son accord pour :

- la cession à titre gratuit du tracteur, dans la mesure où les subventions avaient été perçues par Saint Hilaire.
- la cession pour 2.000 € du véhicule de service acheté 2.500 € en 2020.

Une réciprocité de prêt demeure pour certains matériels, au titre de la bonne entente entre communes.

4/ Aménagement des sanitaires du préau de la mairie

Il est convenu que les sanitaires du préau doivent être rénovés et mis aux normes. Une demande d'étude va être adressée à un architecte. Annie VERON propose de prendre contact avec BDS, architecte à Reims.

5/ Recours à un architecte pour la rénovation de l'ancien presbytère

Il avait été convenu de faire établir un diagnostic du bâtiment afin d'envisager une nouvelle affectation. La commission travaux est chargée de se réunir afin d'en discuter et de faire des propositions au conseil municipal.

6/ Installation de panneaux photovoltaïques

Suite aux demandes faites aux communes de prévoir des zones d'accélération des énergies renouvelables, il pourrait être envisagé d'installer des panneaux de ce type sur le toit de la salle des fêtes qui nécessite des travaux, ou bien sur le toit du préau. Une borne de recharge pour les véhicules électriques pourrait également être installée sur le parking de la salle des fêtes. Un cabinet spécialisé devra valider la faisabilité de ces projets.

7/ Compte rendu des délégations données au maire

Un devis a été sollicité auprès de l'entreprise ROUSSEAU PAYSAGE pour :

- l'aménagement autour de la salle des fêtes suite à la réfection de l'assainissement non collectif (gazon, haie, bordure et place de parking en concassé) Coût : 7 941 € TTC
- le déplacement de la clôture du cimetière afin de gagner de la place sur le terrain communal voisin. Le conseil municipal n'approuve pas le remplacement de l'ancien mur par des plaques de béton et sollicite d'autres propositions plus esthétiques. La pose d'un grillage avec panneaux occultants peut être envisagée pour remplacer l'ancien mur, accompagnée au niveau du columbarium par le déplacement de la clôture et de la haie existantes.

8/ Questions diverses

Le maire rend compte de la dernière réunion au sujet du PLUi, relative aux résultats de synthèse du diagnostic foncier, thématique et agricole.

Dans le cadre du festival « Place aux jeux » organisé par la Bibliothèque Départementale de la Marne du 15 avril au 2 juin 2024, un spectacle de théâtre aura lieu à Vadenay le dimanche 2 juin.

La période de fêtes passée, l'éclairage public va être de nouveau éteint de 22h00 à 6h00.

Il conviendrait de solliciter 2 autres personnes sur la commune pour assurer le tir du feu d'artifice du 14 juillet, en cas d'indisponibilité des actuels opérateurs.

Une présentation à la population des travaux de rénovation du terrain de loisirs aura lieu le samedi 17 février à la salle des fêtes, juste avant le repas des aînés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h25.

Le secrétaire de séance

Le Maire